



INFORMATION PARENTS D'ELEVES ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Madame, Monsieur,

Faisant suite aux travaux menés par le groupe rythmes scolaires, les conseils d'écoles et le Conseil Municipal ont acté une réorganisation du temps scolaire avec un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine.

A partir du 3 septembre 2018, la semaine d'école sera organisée de la manière suivante :

Ecole Sainte Bernadette	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h30-12h00	8h30-12h00	Pas d'école	8h30-12h00	8h30-12h00
Après-midi	13h40-16h25	13h40-16h25	Pas d'école	13h40-16h25	13h40-16h25

Les horaires des garderies périscolaires seront les suivants :

	Garderie Matin	Garderie Soir	Accueil de loisirs du mercredi
Maison de l'Enfance	7h-8h30	16h25-19h	7h-19h
Garderie Ecole	7h30-8h30	16h25-18h30	

Le dossier d'inscription est à remplir OBLIGATOIREMENT par tous les élèves scolarisés à Muzillac (il est différent de celui de l'école et d'Arc Sud Bretagne). Il est à déposer à la maison de l'enfance ou en mairie avant le 31 Juillet 2018.

Nous restons à votre disposition pour des informations complémentaires.

Cordialement,

C.SAVARY

Adjointe à la vie scolaire et périscolaire



INFORMATION PARENTS D'ELEVES ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Madame, Monsieur,

Faisant suite aux travaux menés par le groupe rythmes scolaires, les conseils d'écoles et le Conseil Municipal ont acté une réorganisation du temps scolaire avec un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine.

A partir du 3 septembre 2018, la semaine d'école sera organisée de la manière suivante :

Ecole Sainte Bernadette	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h30-12h00	8h30-12h00	Pas d'école	8h30-12h00	8h30-12h00
Après-midi	13h40-16h25	13h40-16h25	Pas d'école	13h40-16h25	13h40-16h25

Les horaires des garderies périscolaires seront les suivants :

	Garderie Matin	Garderie Soir	Accueil de loisirs du mercredi
Maison de l'Enfance	7h-8h30	16h25-19h	7h-19h
Garderie Ecole	7h30-8h30	16h25-18h30	

Le dossier d'inscription est à remplir OBLIGATOIREMENT par tous les élèves scolarisés à Muzillac (il est différent de celui de l'école et d'Arc Sud Bretagne). Il est à déposer à la maison de l'enfance ou en mairie avant le 31 Juillet 2018.

Nous restons à votre disposition pour des informations complémentaires.

Cordialement,

C.SAVARY

Adjointe à la vie scolaire et périscolaire